

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2209

18 octobre 2010

### SOMMAIRE

Acelia Property S.à r.l. ....	106001	Immobilière Nr 30 S.A. ....	106031
Acquatica S.A. ....	106025	Jack-Sept S.A. ....	106031
Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	106009	Jack-Sept S.A. ....	105998
AFL S.A. ....	106025	KBC Participations Cash ....	106032
AK Partners S.A. ....	106025	Labon Investments S.A. ....	106032
Alpha Asset S.A. ....	106029	Nomen (Luxembourg) S.à r.l. ....	105998
Alster S.à r.l. ....	106024	PROCOMA (Services) S.à r.l. ....	106000
Alzette S.à r.l. ....	106025	PROCOMA (Services) S.à r.l. ....	106000
AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l. ....	106029	Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r.l. ....	106000
Atodv S.A. ....	106029	Schreinerei SCHREINER S. à r.l. ....	106000
Axial Fixed Income Opportunities S.à r.l. .....	106024	Sculptor German Real Estate S.à r.l. ....	106001
Biloba S.A. ....	105986	Sculptor Holdings (EC) ....	106001
Brevan Howard Investment Fund ....	106030	Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A. ....	106001
Cameron (Luxembourg) Sàrl ....	105989	Sculptor Holdings II S.à r.l. ....	106001
Cameron Lux III S.à r.l. ....	105989	Sculptor Holdings S.à r.l. ....	106008
Capitalium International S.A. ....	106021	Sculptor Investments S.à r.l. ....	106019
CASA International, LLC Holdings S.C.S. .....	105989	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l. ....	106008
Clean Energy S.A. ....	106022	Sculptor Springs of Eden S.à r.l. ....	106008
CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l. ....	106032	Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l. ....	106008
DWM Funds S.à r.l. ....	106022	Securitisation Fund Management ....	106009
DWM Funds S.à r.l. ....	106029	Serenity Education and Training S.à r.l. ....	106019
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l. ....	105991	Société de Participation Construfin S.A. .....	106019
Epopée S.A. ....	106030	Soling S.à r.l. ....	106018
ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S. .....	105991	Stena Investment S.à r.l. ....	106008
F.06 Ren-Innovation ....	106030	Telenet Luxembourg Finance Center S.A. .....	105989
Filo S.A. ....	105997	Telewatch International S.A. ....	106022
Gase International S.A. ....	105986	Top Advanced Group - Montjoie ....	106019
Grep Vier S.A. ....	106030	Twins Properties S.A. ....	106023
Hbl International Holdings S.à r.l. ....	105998	Vesuvio ....	106023
HIB Invest S.A. ....	106018	Vosges Invest ....	106022
		Water and Sun S.A. ....	106023

**Gase International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 2 août 2010

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats de Monsieur Rodolphe HILL, Administrateur, de Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur et de Monsieur Romain THILLENS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire de HRT REVISION S.A. (anciennement H.R.T. Revision S. à r.l.) et de nommer avec effet immédiat à la fonction de Commissaire la société REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour GASE INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010121832/25.

(100137259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Biloba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 155.297.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur René SCHLIM, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de

"BILOBA S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juillet à neuf heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, cinq mille actions . . . . . 5.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (CINQUANTE MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965;
  - Monsieur René SCHLIM, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953,
  - Monsieur Henri REITER, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né le 30 avril 1962.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38817. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121000/126.

(100137603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Telenet Luxembourg Finance Center S.A., Société Anonyme.**  
 Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R.C.S. Luxembourg B 155.088.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010*

Madame Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur-délégué chargé de la gestion journalière avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour Telenet Luxembourg Finance Center S.A.  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121195/16.

(100137274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**CASA International, LLC Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.  
 R.C.S. Luxembourg B 129.232.

*Transfert de siège*

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au

- 102, rue des Maraîchers, L- 2124 Luxembourg avec effet au 24 août 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.  
 CASA International, LLC Holdings S.C.S.  
 Signature

Référence de publication: 2010121011/15.

(100137400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. Cameron (Luxembourg) Sarl).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
 R.C.S. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of August,  
 Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Cameron Lux II S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the name of CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 440; duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 25, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity Cameron Lux II S.à r.l., is the sole partner of CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 441 and incorporated by a deed of Me Bettingen on December 17, 2002, published in Mémorial C number 116 on February 5, 2003 ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of notary Carlo Wersandt residing in Luxembourg on January 29, 2010, published in the Mémorial C number 641 on March 25, 2010.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company from Cameron (Luxembourg) S.à r.l. into Cameron Lux III S.à r.l.;
2. Decision to transfer the registered office of the Company from 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg to 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg;
3. Subsequent amendment of articles of the Company's by-laws so as to reflect the proposed amendments.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to change the name of the Company from "CAMERON (LUXEMBOURG) SARL" into "Cameron Lux III S.à r.l."

*Second resolution*

The sole partner resolves to transfer the registered office of the Company from 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg to 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg.

*Fourth resolution*

The sole partner resolves to amend article 2 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the Company is "Cameron Lux III S.à r.l."

*Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand Euros EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Cameron Lux II S. à. r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 440,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Cameron Lux II S. à. r.l., est l'associé unique de CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 90 441 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 17 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du, 5 février 2003 numéro 116 («la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Carlo Wersandt de résidence à Luxembourg en date du 29 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2010 numéro 641.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer le nom de la Société de «Cameron (Luxembourg) S.à r.l.» en «Cameron Lux III S.à r.l.»;
2. Décision de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté au 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg;
3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les modifications envisagées.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "CAMERON (LUXEMBOURG) SARL" en "Cameron Lux III S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé au 13-15 Avenue de la Liberté au 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination sociale de la Société est "Cameron Lux III S.à r.l."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 septembre 2010. LAC / 2010 / 38454. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121009/106.

(100137347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1223 du 30 novembre 2004.

Les comptes au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010121038/13.

(100137382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 155.299.

**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

ESCO Luxembourg Holding LLC, a limited liability company, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, United States of America, and registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, File Number 4862287,

ESCO International Holding Inc., a corporation having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, U.S.A. and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File No. 47578091,

Both appearing parties, here represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned civil law notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state the articles of association of a limited partnership ("société en commandite simple") as follows:

**Art. 1. Formation.** There is hereby established a société en commandite simple (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular Articles 16 through 22 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Law"), as well as the present articles of association (hereinafter the "Articles"), between:

1. ESCO Luxembourg Holding LLC, aforementioned, as the sole unlimited partner of the Company (hereinafter the "Unlimited Partner"),

and

2. ESCO International Holding Inc., aforementioned, acting as the sole limited partner of the Company (hereinafter the "Limited Partner"),

(hereinafter together referred as to the "Partners" and each individually referred to as a "Partner").

**Art. 2. Name.** The Company's name shall be "ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S."

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, including preferred equity certificates, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 4. Registered address.** The registered address of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered address may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Unlimited Partner.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered address, or with easy communication between this address and abroad, the registered address may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered address shall be made and brought to the attention of third parties by the Unlimited Partner.

**Art. 5. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The existence of the Company does not terminate by the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the Unlimited Partner or, in case of a plurality of Unlimited Partners, any of the Unlimited Partners, provided that the Company shall have at all time at least one Unlimited Partner and one Limited Partner.

**Art. 6. Capital.** The Company's capital is set at One Thousand Euro (EUR 1,000.-), represented by one thousand (1,000) partnership interests with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each (the "Partnership Interests" and individually, a "Partnership Interest").

The Unlimited Partner owns Ten (10) Partnership Interests and the Limited Partner owns Nine Hundred and Ninety (990) Partnership Interests.

Each Partnership Interest of Unlimited Partner or Limited Partner gives one voting right in general meetings of Partners, either ordinary, annual or extraordinary.

**Art. 7. Transfer of partnership interests.** Neither the unlimited nor the limited Partners may sell, assign transfer, exchange, lease, mortgage, charge, hypothecate, pledge or otherwise convey or encumber, voluntarily all or any portion of such Partner's interest in the Company unless it is unanimously approved in writing by all Partners. Such transfer is

only valid if the procedures required by Article 1690 of the Luxembourg Civil Code are complied with and, in case of the withdrawal by the Unlimited Partner, after amendment of these Articles.

The Partnership Interests are indivisible with regard to the Company, which allows only one owner for each Partnership Interest.

**Art. 8. Partners' liability.** The Unlimited Partner is liable for all debt and losses which cannot be covered by the assets of the Company. In case of several Unlimited Partners, they are jointly and severally liable for all the obligations of the Company. The Unlimited Partner however is not bound to reimburse the Limited Partner for the amounts paid-in for its Partnership Interests.

The Limited Partner is only liable up to the funds contributed to the Company and has no liability other than for amounts not paid up on its Partnership Interests.

**Art. 9. Management.** The Company shall exclusively be managed by the Unlimited Partner. The Limited Partner, or the Limited Partners if several, shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company or to vote on matters relating to the Company.

The Unlimited Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Partners.

**Art. 10. Delegation of powers.** The Unlimited Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (an) agent(s) be (a) Limited Partner(s). The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the Unlimited Partner.

The appointment of agents pursuant to the present Article shall have no effect on the unlimited liability of the Unlimited Partner.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound by the single signature of the Unlimited Partner or by the single or joint signatures of any person to whom special powers shall be expressly delegated by the Unlimited Partner.

**Art. 12. General meeting of Partners.** The Partners shall meet as often as necessary upon call of the Unlimited Partner or, in case of plurality of Unlimited Partners, any Unlimited Partner with at least one-day prior written notice. The general meeting of Partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the Partners are present or represented at a general meeting of Partners, the convening notices may be waived in writing.

Any Partner can take part in any general meeting of Partners by appointing in writing by mail, by facsimile, by electronic means or other suitable communication means, another person as proxyholder.

Collective decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the Partners in writing, whether in original or by facsimile, e-mail, electronics means or by other suitable communication means. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution, in a single or in several separate documents.

Collective decisions are taken at the unanimous vote of all the Partners.

**Art. 13. Issuance of convertible bonds.** The issuance by the Company of any convertible bonds, including convertible preferred equity certificates, shall require approval of all the Partners.

**Art. 14. Annual general meeting.** An annual general meeting of Partners approving the financial statements shall be held annually at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting, at the latest within six (6) months after the close of the fiscal year.

**Art. 15. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of October and ends on the 30<sup>th</sup> of September of each year.

**Art. 16. Annual accounts.** Each year, as of the 30<sup>th</sup> of September, the Unlimited Partner shall draw up the inventory, the balance sheet and the profit and loss account of the Company, all in accordance with the prescriptions of the law in force.

Each Partner either in person or through a proxyholder may inspect at the registered address of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account upon simple request to the Unlimited Partner.

**Art. 17. Distribution of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

This net profit can be distributed among the Partners carried forward or transferred to an extraordinary reserve, as resolved by the Partners by unanimous vote.

A distribution may also be decided by the Unlimited Partner any time during a fiscal year, in addition to an annual distribution, on the basis of an interim statement of accounts, dated no more than two (2) months before such decision, and subject to any limitation provided for by law or any agreement possibly entered into from time to time between the Partners. In particular, such distribution may not exceed total profits made since the end of the past fiscal year, or, during the first fiscal year of the Company, since the incorporation of the Company, plus any profits carried forward and sums

drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserves pursuant to the requirements of the law or the Articles, if any.

The distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit, as it appears on the above mentioned interim statement of accounts of the Company. The Unlimited Partner may mandate an independent auditor to review such interim statement of accounts of the Company in order to confirm the sum available for distribution.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** In the event of dissolution of the Company for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of Partners deciding such liquidation.

Such general meeting of Partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Allocation of the liquidation surplus.** After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the Partners in proportion to the Partnership Interests held by each of them in the Company.

**Art. 20. Miscellaneous.** Reference is made to the provisions of the existing laws for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2011.

#### *Subscription*

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the One Thousand (1,000) Partnership Interests, issued by the Company, as follows:

1. ESCO Luxembourg Holding LLC, aforementioned, subscribes to Ten (10) Partnership Interests with an aggregate nominal value of Ten Euro (EUR 10), and to pay them up later on first demand of the Unlimited Partner

and

2. ESCO International Holding Inc., aforementioned, subscribes to Nine Hundred and Ninety (990) Partnership Interests with an aggregate nominal value of Nine Hundred and Ninety Euro (EUR 990), and to pay them up later on first demand of the Unlimited Partner.

The Unlimited Partner will act the payment of the Partnership Interests by written resolution(s).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its registration in Luxembourg are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

#### *Resolution of the partners*

Immediately following the creation of the Company, the Partners resolved the following:

The registered address of the Company is fixed at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch/Alzette.

#### **ONT COMPARU:**

ESCO Luxembourg Holding LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 4862287;

ESCO International Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 47578091.

Les deux parties comparantes, ici représentées par M. Pawel Hermelinski, avocat, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution.** Il est constitué une société en commandite simple (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), entre:

1. ESCO Luxembourg Holding LLC, précitée, comme associé commandité unique de la Société (ci-après l' "Associé Commandité"),

et

2. ESCO International Holding Inc., précitée, agissant comme associé commanditaire unique de la Société (ci-après l' "Associé Commanditaire"),

(Ci-après tous deux désignés comme les "Associés" et chacun individuellement désigné comme l' "Associé").

**Art. 2. Raison sociale.** La Société a pour raison sociale: "ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S."

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, incluant des preferred equity certificates, qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie des ses actifs.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'Associé Commandité.

**Art. 5. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société ne cessera pas d'exister par la démission, dissolution, faillite ou insolvabilité de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, d'un des Associés Commandités, à condition que la Société ait à tout moment au moins un Associé Commandité et un Associé Commanditaire.

**Art. 6. Capital, Apports.** Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1,000,-), représenté par mille (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts d'Intérêt" et individuellement, une "Part d'Intérêt").

L'Associé Commandité détient dix (10) Parts d'Intérêt et l'Associé Commanditaire détient neuf cent quatre-vingt dix (990) Parts d'Intérêt.

Chaque Part d'Intérêt de l'Associé Commandité ou de l'Associé Commanditaire donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées des Associés soit ordinaires, annuelles ou extraordinaires.

**Art. 7. Transfert des parts d'intérêt.** Ni les Associés commandité ou commanditaire, ne pourront vendre, céder, échanger, louer, hypothéquer, nantir, gager ou autrement transférer ou grever, volontairement tout ou partie de ces Parts d'Intérêt de la Société à moins que cela ne soit unanimement approuvé par écrit par tous les Associés. Un tel transfert n'est valable que si la procédure prévue à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois est respectée et, en cas de retrait de l'Associé Commandité, après modification des présents Statuts.

Les Parts d'intérêt sont indivisibles pour la Société, de telle sorte qu'elle ne reconnait qu'un seul porteur pour chaque Part d'Intérêt.

**Art. 8. Responsabilité des associés.** L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes et pertes qui ne pourront être couvertes par les actifs de la Société. En cas de pluralité d'Associés Commandités, ils seront conjointement et solidairement responsables de toutes les obligations de la Société. L'Associé Commandité n'est cependant pas tenu de rembourser à l'Associé Commanditaire les montants libérés de ses Parts d'Intérêt.

L'Associé Commanditaire n'est responsable qu'à due proportion des fonds apportés à la Société, et n'est responsable que du montant non libéré des Parts d'Intérêts qu'il détient.

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée exclusivement par l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire, ou les Associés Commanditaires s'il y en a plusieurs, ne doivent pas prendre part à la gestion ou à la direction des affaires de la Société et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou pour prendre part ou pour interférer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société, ou pour voter sur des sujets relatif à la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée des Associés par la Loi ou par les présents Statuts.

**Art. 10. Délégation de pouvoirs.** L'Associé Commandité peut, à tout moment, désigner un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc pour exécuter des tâches spécifiques, sous réserve qu'en aucun cas, un Associé Commanditaire ne soit nommé mandataire. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

La nomination de mandataires conformément aux présents Statuts n'aura pas d'incidence sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

**Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pouvoir de signature spécial a été expressément délégué par l'Associé Commandité.

**Art. 12. Assemblée générale des associés.** Les Associés se réuniront autant de fois que nécessaire sur convocation de l'Associé Commandité, ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, sur convocation de tout Associé Commandité notifiée au moins un jour à l'avance. L'assemblée générale des Associés sera tenue au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés, ils peuvent renoncer par écrit à l'obligation de convocation préalable.

Tout Associé peut être représenté à une assemblée générale des Associés en nommant par écrit au moyen d'un courrier, d'un fax, de moyens électroniques ou de tout autre moyen de communication adapté, une autre personne comme son mandataire.

Les décisions collectives des Associés peuvent être prises par résolutions circulaires, dont le texte doit être envoyé par écrit aux Associés, en original ou par fax, e-mail, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication adapté. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires, sur un ou plusieurs documents distincts.

Les décisions collectives des Associés seront prises à l'unanimité des votes de tous les Associés.

**Art. 13. Émission d'obligations convertibles.** L'émission par la Société d'obligations convertibles, incluant des convertible preferred equity certificates, requiert l'approbation de tous les Associés.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes doit être tenue annuellement au siège social de la Société ou à toute autre endroit indiqué dans la convocation, au plus tard dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 septembre, l'Associé Commandité établit l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes de la Société, conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

Chaque Associé pourra, personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan et le compte de profits et de pertes sur simple demande à l'Associé Commandité.

**Art. 17. Allocation des profits.** Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Ce bénéfice net peut être distribué entre les Associés, reporté à nouveau ou transféré sur un compte de réserves extraordinaires, tel que décidé par les Associés par un vote unanime.

Une distribution peut également être décidée par l'Associé Commandité à tout moment au cours de l'année fiscale en plus de la distribution annuelle, sur base de comptes intermédiaires, datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision, et sujet à toutes limitations prévues par la loi ou tout autre contrat conclu à tout moment entre les Associés. En particulier, cette distribution ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier social, ou durant le premier exercice social, depuis la constitution de la Société, augmentés des profits à reporter et les sommes mises en réserve pour telle distribution, diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve suivant les dispositions de la loi ou des présents Statuts, si tel est le cas.

La distribution des dividendes intermédiaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intermédiaires de la Société mentionnés ci-dessus. L'Associé Commandité peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intermédiaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, quelle qu'en soit la raison et le moment, la liquidation sera effectuée pas un ou plusieurs liquidateur(s), nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé cette liquidation.

Cette assemblée générale des Associés déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

**Art. 19. Répartition du boni de liquidation.** Après paiement de toutes les dettes et obligations de la Société, ou le dépôt de fonds à cette fin, le boni sera payé aux Associés proportionnellement aux Parts d'Intérêts détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

**Art. 20. Divers.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions et lois existantes.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2011.

*Souscription*

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux mille (1.000) Parts d'Intérêt émises par la Société comme indiqué ci-après:

1. ESCO Luxembourg Holding LLC, précitée, souscrit à dix (10) Parts d'Intérêt ayant une valeur nominale totale de dix Euros (EUR 10,-), et de payer ces derniers à la première demande de l'Associé Commandité; et

2. ESCO International Holding Inc., précitée, souscrit à neuf cent quatre-vingt dix (990) Parts d'Intérêt ayant une valeur nominale totale de neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 990,-), et de payer ces derniers à la première demande de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité prendra acte du paiement des Parts d'Intérêts par résolution(s) écrite(s).

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de son enregistrement au Luxembourg à environ mille euros (€ 1.000,-).

*Décision des Associés*

Suite à la création de la Société, les Associés ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est fixé au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10399. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010121044/322.

(100137611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121057/9.

(100137365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**HBI International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.249,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 129.166.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 août 2010*

En date du 24 août 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Monsieur Christophe FENDER en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Frank WEIDEMA, né le 27 janvier 1960 à São Paulo, Brésil, ayant l'adresse suivante: 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

HBI International Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010121067/21.

(100137394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Jack-Sept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.113.

—  
RECTIFICATIF

Annule et remplace le Bilan au 31/12/2008 déposé sous le numéro: D090083368.05 le 10/06/2009

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121094/11.

(100137393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Nomen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.351.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the fourth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Maria Yotova, private employee, with professional address at L-1313 Luxembourg, 19-25 rue des capucins,  
"the proxyholder"

acting as a special proxy of "Mercadeo Inc.", a company governed by the laws of Delaware established and having its registered office in DE-19808 Wilmington (County of New Castle), 2711 Centerville Road, Suite 400, Corporation Service Company (United States of America),

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company "Nomen (Luxembourg) S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B nr. 149.351, with registered office in Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, was incorporated by deed enacted by the notary Me Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg) on the 11<sup>th</sup> of November 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 2410 of December 10, 2009.

2. That the subscribed capital of the private limited company "Nomen (Luxembourg) S.à.r.l." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 100 (one hundred) shares having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each, fully paid up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company "Nomen (Luxembourg) S.à.r.l."

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company " Nomen (Luxembourg) S.à.r.l." declares that all the liabilities of the company have been fully paid off or that he shall assume all current outstanding liabilities (if any) of the company " Nomen (Luxembourg) S.à.r.l."

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the sole manager.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the shares.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maria Yotova, employée privée, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des capucins, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société régie par les lois du Delaware "Mercadeo Inc.", établie et ayant son siège social à DE-19808 Wilmington (Comté de New Castle), 2711 Centerville Road, Suite 400, Corporation Service Company (Etats-Unis d'Amérique),

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée " Nomen (Luxembourg) S.à.r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 149.351, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 2410 du 10 décembre 2009.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500.- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée " Nomen (Luxembourg) S.à.r.l."

4. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée "Nomen (Luxembourg) S.à.r.l.", déclare que tout le passif de ladite société est réglé ou, dans le cas contraire, qu'il reprend le passif existant, le cas échéant, de la société à responsabilité limitée " Nomen (Luxembourg) S.à.r.l."

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des parts sociales de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. YOTOVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35254. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010121136/89.

(100137341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Schreinerei SCHREINER S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5561 Remich, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 132.258.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour SCHREINEREI SCHREINER SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121166/13.

(100137112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**PROCOMA (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.244.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121159/10.

(100137135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**PROCOMA (Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.244.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121160/10.

(100137136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 2, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 43.879.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121163/9.

(100137127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 140.211.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010121167/10.  
(100137353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 134.644.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010121168/10.  
(100137354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 135.624.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010121169/10.  
(100137355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010121170/10.  
(100137356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Acelia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 155.285.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the first of September.  
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lolux Limited, a company incorporated and existing under the laws of Malta, having its registered office at Level 14, Portomaso Business Tower, St Julians STJ 4011, Malta registered with the Maltese trade and companies register under registration number C42368, duly represented by Mrs Anke Jager, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., by virtue of a proxy given on August 31<sup>st</sup>, 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of “Acelia Property S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares, having a par value of ten euro (EUR 10) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. MANAGEMENT**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vicechairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves, but decreased by carryforward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Lolux Limited prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe for all of the one thousand two hundred fifty (1,250) shares, and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by three managers.

- Mr James Bermingham, private employee, born on December 19<sup>th</sup>, 1972 in Sheffield (Great Britain) with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Mrs Anke Jager, private employee, born on April 22<sup>nd</sup>, 1968 in Salzgitter (Germany), with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Mr Thomas Bolliger, private employee, born on January 20<sup>th</sup>, 1962 in Uerkheim (Switzerland), with professional address at Schneitstrasse 45, 6315 Oberägeri, Switzerland.

The managers are appointed for an indefinite period of time.

2. The address of the Company's registered office is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lolux Limited, une société constituée et régie par les lois du Malte, ayant son siège social au Level 14, Portomaso Business Tower, St Julians STJ 4011, Malte, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Malte, sous le numéro C42368, dûment représentée par Madame Anke Jager, employée d'Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Acelia Property S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représentés par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250), d'une valeur de dix euros (10.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan – Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts étant ainsi rédigés par la partie comparante Lolux Limited susmentionnée et représentée comme dit ci-dessus, cette partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales et déclare les avoir libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par trois (3) gérants:

- Monsieur James Bermingham, employé privé, né le 19 décembre 1972 à Sheffield (Grande Bretagne), avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Madame Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), avec adresse professionnelle à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Monsieur Thomas Bolliger, employé privé, né le 20 janvier 1962 in Uerkheim (Suisse), avec adresse professionnelle à Schneitstrasse 45, 6315 Oberägeri, Suisse.

Les gérants sont nommés pour une période illimitée.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Jager et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38677. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120966/335.

(100137153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121171/10.

(100137357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.456.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121172/10.

(100137358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 7 septembre 2010*

L'associé unique de la Société a décidé de nommer avec date d'effet au 07 Septembre 2010:

- Ms. Annika HULT, gérante A, née le 17 Avril 1973 à Lerum, Suisse, résidant au 5 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010121191/14.

(100137407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121173/10.

(100137359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 131.743.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121174/10.

(100137360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Securitisations Fund Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 120.868.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121175/9.

(100137144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 155.300.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the second of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, jurist, born in Barnarp, Sweden, on March 24<sup>th</sup>, 1975, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

here represented by Mrs Ulrika Häll-Lundgren, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated September, 2<sup>nd</sup>, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits stated by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time and ad nutum (with or without cause).

#### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

##### **8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand Duchy Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

### Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

10.4. Resolutions of the sole manager shall be recorded in writing.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place which, in principle, is in the Grand Duchy Luxembourg and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) Resolutions to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(viii) The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding threequarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

16.1. Notices, communications, the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one (1) and the same document.

16.3. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

### *Subscription and Payment*

Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, jurist, born in Barnarp, Sweden, on March, 24<sup>th</sup>, 1975, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

- Mr. Dr. Florian Treu, Managing Director, born in Basel (CH) on 7 October 1971, residing professionally at Burgweg 35, CH-4058 Basel, Switzerland.

2. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am zweiten Tag des Monats September im Jahre zweitausendzehn,  
ist vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit Sitz in Luxemburg,

#### ERSCHIENEN:

Frau Charlotte Lahaije-Hultman, Juristin, geboren in Barnarp, Schweden, am 24. März 1975, mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Ulrika Häll-Lundgren, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aufgrund der Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift, welche am 2. September 2010 erteilt wurde; und

besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Partei hat in ihrer Eigenschaft den Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft wie folgt aufzusetzen (die Satzung).

### I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

**Art. 1. Firma.** Der Firma der Gesellschaft lautet „Advanced Capital Holdings (Luxembourg) S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

#### Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (nachstehend der Geschäftsführungsrat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.1 Filialen, Zweigniederlassungen, und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Verbindung derselben nach außen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt.

### **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an inoder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenzertifikate ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und jede andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.3. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

### **Art. 4. Dauer.**

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Sterbefalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

## **II. Kapital - Geschäftsanteile**

### **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), bestehend aus fünfhundert (500) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2 Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

### **Art. 6. Geschäftsanteile.**

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässt.

6.2. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung, welche mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles eines Gesellschafter an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Gemäß den Bestimmungen des Gesetzes wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

## **III. Verwaltung - Stellvertretung**

### **Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern/des Geschäftsführers.**

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

**Art. 8. Geschäftsführungsrat.** Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

#### 8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführungsrates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch den Geschäftsführungsrat an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

#### 8.2. Verfahren

i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Geschäftsführungsrates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber im Großherzogtum Luxemburg, statt.

ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Geschäftsführungsrates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Geschäftsführungsrat verabschiedet wurde.

iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführungsratsversammlung vertreten zu lassen.

v) Der Geschäftsführungsrat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

vi) Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratsversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind und das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift tragen (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführerversammlung gefasst wurde.

#### 8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1. (ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

**Art. 9. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

#### Art. 10. Einzelner Geschäftsführer.

10.1. Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer verwaltet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für den Geschäftsführungsrat oder für die Geschäftsführer gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.

10.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers verpflichtet.

10.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

10.4. Beschlüsse des einzelnen Geschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

### IV. Gesellschafter

#### Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

##### 11.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

11.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Gesellschafterversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Gesellschafterversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Ankündigung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Gesellschafterversammlungen oder Zirkularbeschlüssen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

(vii) Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter benötigen die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

(viii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, abgeändert werden. Zudem kann eine solche zwei Drittel Mehrheit, die Auflösung oder Liquidierung der Gesellschaft beschließen.

(ix) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

#### **Art. 12. Alleingesellschafter.**

12.1 Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

### **V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht**

#### **Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.**

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Geschäftsführungsrat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Gesellschafterversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

#### **Art. 14. Gewinnausschüttung.**

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklagezahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

14.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Zwischenabschluss wird vom Geschäftsführungsrat angefertigt;
- (ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;
- (iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;
- (iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und
- (v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

## **VI. Auflösung - Liquidation**

15.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Hälfte der Gesellschafter, welche zwei Drittel des Stammkapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnis und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter haben die Liquidatoren die Verpflichtungen der aufgelösten Gesellschaft zu erfüllen, die Forderungen derselben einzuziehen und das Vermögen der Gesellschaft in Geld umzusetzen.

15.2. Das Vermögen der Gesellschaft wird unter die Gesellschafter nach Verhältnis ihrer Geschäftsanteile verteilt.

## **VII. Allgemeine Bestimmungen**

16.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen, Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und solche der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

16.2. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder solche der Gesellschafter müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.3. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

### *Zeichnung und Zahlung*

Frau Charlotte Lahaije-Hultman, wie vorstehend vertreten, zeichnet fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) betragen.

### *Beschlüsse der Gesellschafterin*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die alleinige Gesellschafterin, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:
  - Frau Charlotte Lahaije-Hultman, Juristin, geboren in Barnarp, Schweden am 24. März 1975 mit Geschäftsadresse in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
  - Herr Dr. Florian Treu, Geschäftsführer, geboren am 7. Oktober 1971 in Basel, mit Geschäftsadresse in Burgweg 35, CH-4058 Basel, Schweiz.
2. Sitz der Gesellschaft ist in 121, avenue de la Faïencerie in L-1511 Luxembourg.

106018

*Erklärung*

Die unterzeichnende Notarin, welche der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber Urkunde dessen, wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde der Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von der letzteren und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: U. Häll-Lundgren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38839. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120967/495.

(100137652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**HIB Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.505.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 02 août 2010*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, Administrateur, de Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur et de Monsieur Romain THILLENS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire de HRT REVISION (anciennement H.R.T. Révision S.à r.l.) et de nommer avec effet immédiat à la fonction de Commissaire la société REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour HIB INVEST S.A.*

FIDALUX S.A.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010121843/25.

(100137264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Soling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.880.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010121178/13.

(100137389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Sculptor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 104.243.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010121182/10.  
(100137352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Serenity Education and Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 143.027.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010121183/10.  
(100137143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Société de Participation Construfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 72.723.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature  
Référence de publication: 2010121188/12.  
(100137329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**TAG - Montjoie, Top Advanced Group - Montjoie, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 155.295.

L'an deux mil dix, le vingt août.

Par-devant, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Monsieur Bernard Auguste DUBOIS, consultant, né à Messancy, le 2 juin 1966, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Vicinal, 71,

ici représenté par Madame Stéphanie THIRY, employée privée, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 août 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Top Advanced Group - Montjoie» en abrégé «TAG - Montjoie» Société à responsabilité limitée.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Clémency.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

#### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

##### *Souscription - Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à rue Haute, 8, L-4963 Clémency.
2. Sont nommés pour une durée indéterminée en qualité de gérants de la société:
  - Monsieur Bernard Auguste DUBOIS, consultant, né à Messancy, le 2 juin 1966, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Vicinal, 71.
  - Madame Isabelle DUFOUR, employée, née à Jemappes, le 18 septembre 1970, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Vicinal, 71.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St. THIRY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37354. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121196/110.

(100137547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

#### **Capitalium International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 132.835.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 13 août 2010.

Le 3 septembre 2010.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Dominique Léger / Betty Prudhomme

Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2010121255/14.

(100136499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**Vosges Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.225.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121214/9.

(100137138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Telewatch International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121201/10.

(100137179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Clean Energy S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.294.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 juillet 2010*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BAGUENIER Henri Charles Jean, 18 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

CLEAN ENERGY S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2010121258/17.

(100136635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 22 avril 2010*

Monsieur Serge D'ORAZIO, Division Head of Investment Fund and Global Custody of KBL European Private Bankers S.A., né le 21 janvier 1962 à Differdange et résidant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance. Il assumera sa fonction de Président pour toute la durée de son mandat de gérant, c'est-à-dire pour une durée indéterminée.

Certifié conforme

Pour DWM FUNDS S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010121262/17.

(100136500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Twins Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121204/10.

(100137176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Vesuvio, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 5, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 9.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour VESUVIO SARL.

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121210/13.

(100137113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

**Water and Sun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 133.058.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Per Rune PEDERSEN, demeurant Hallandsgatan 42, S-11857 Stockholm,

ici représentée par Mme Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 17 août 2010 à Stockholm,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, est devenu Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "WATER AND SUN S.A." avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 133058,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2741 du 28 novembre 2007.

L'Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'il est propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite le comparant en sa qualité d'Actionnaire unique a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat et déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, tel qu'il résulte de la situation financière établie par la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114321).

Qu'en qualité d'Actionnaire unique il se trouvera investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Partant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Le comparant donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Le registre des actionnaires, ou les actions au porteur à annuler, ainsi que tous les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "WATER AND SUN S.A."

#### *Déclaration*

Le(s) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.FLOROIU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Relation: LAC/2010/38201. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121216/56.

(100137182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

#### **Alster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010121237/10.

(100136912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

#### **Axial Fixed Income Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.652.

Il résulte d'une décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 a été acceptée; et
- Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010121774/19.

(100137334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**Alzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010121238/10.

(100136910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**Acquatica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 39.729.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121240/10.

(100137012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**AFL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 147.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121241/10.

(100136719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**AK Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 155.268.

**STATUTS**

L'an deux mil dix, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

1. Monsieur Detlef Xhonneux, Conseiller Fiscal, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique) demeurant à L-6768 REULER, Op Der Acht, 6,

2. La société à responsabilité limitée Organaen Sàrl, établie et ayant son siège social à L-8371 Hobscheid constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 janvier 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 mars 2010, numéro 447, page 21421, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150.893,

représentée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, expert-comptable, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1973, demeurant professionnellement à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme exposé ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "AK Partners S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services dans le domaine du conseil en gestion d'entreprises et du conseil en ressources humaines et la prestation de tous services destinés à faciliter et à améliorer l'exercice de toutes activités professionnelles de tous tiers (indépendants, privés, sociétés), à l'exclusion des activités réglementées ou relevant des professions d'expert-comptable.

La société peut exercer des mandats d'administrateur dans d'autres sociétés et assurer des services administratifs de quelque nature que ce soit.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement. La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six cent (600) actions de cent euros (100,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration.

En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

Pour le cas où il existe deux ou plusieurs actionnaires:

- soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes
- soit par la signature conjointe des deux administrateurs de la société

Pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire

- par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Detlef Xhonneux, Conseiller Fiscal, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique) demeurant à L-6768 REULER, Op Der Acht, 6, .....	200 actions
La société à responsabilité limitée Organaen Sàrl, établie et ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort .....	400 actions
TOTAL: .....	600 ACTIONS

Toutes les actions sont intégralement libérées en numéraire est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,-)

A l'égard du notaire, toutes les parties comparantes et celles signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et autres résultant des présentes.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Thunissen Dominique, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1964 à Châteauroux (France) demeurant professionnellement à 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

b) Monsieur Detlef Xhonneux, Conseiller Fiscal, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique) demeurant à L-6768 REULER, Op Der Acht, 6.

c) la société à responsabilité Organaen, établie à 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid enregistrée sous le numéro RC B 150.893. Monsieur Olivier Differdange, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8371 HOBSCHEID, 1, rue de Steinfort est représentant permanent de la dite société.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Compagnie Européenne de Révision S.à.r.l., établie à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, enregistrée sous le numéro RC B 37.039.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

- 5.- Le siège social est établi à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Xhonneux, Differdange, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 août 2010. Relation: RED/2010/1206. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 31 août 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010121242/180.

(100136498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 août 2010*

- Monsieur Jean-Robert Bartolini démissionne de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet immédiat.
- Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en remplacement de Monsieur Bartolini, gérant démissionnaire. Son mandat de gérant de Catégorie A aura une durée illimitée.

Certifié conforme

Pour DWM FUNDS S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010121263/17.

(100136501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**AOF Haitai (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.213.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010121245/12.

(100137009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Alpha Asset S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 127.151.

—  
Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010121244/10.

(100137063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Atodv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 95.578.

—  
EXTRAIT

Démission d'administrateur:

Par courrier recommandé du 3 novembre 2006 au siège de la société à L-1251 Luxembourg, 13 avenue du Bois à l'attention du domiciliataire Mme Catherine STEVENSON, demeurant à Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/9/2010.

s<sup>o</sup> Marc MODERT

Avocat

Référence de publication: 2010121247/16.

(100136794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Epopée S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 109.938.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121265/10.

(100137021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Brevan Howard Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 144.263.

Rectification au dépôt no. L100068990.04 du 18/05/2010

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du mercredi 21 avril 2010.

*Résolution*

- L'Assemblée Générale a décidé de nommer Tracey Elizabeth McDermott avec adresse professionnelle 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société jusqu'à la nouvelle assemblée générale qui aura lieu en 2011.

Luxembourg, le 13 août 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'agent domiciliataire de BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND

Grigore Bobina

*Company Administration*

Référence de publication: 2010121807/18.

(100137239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**F.06 Ren-Innovation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 122.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour F.06 REN-INNOVATION s.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010121268/11.

(100136646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Grep Vier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 134.115.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 8 juin 2010*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Ernst & Young Luxembourg, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach a été réélu commissaire de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010121285/15.

(100136753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---

**Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121289/10.

(100137018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

**Jack-Sept S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.113.

L'an deux mil dix, le douze août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JACK-SEPT S.A.», avec siège social à L-9515 Wiltz, 59 rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 145 en 1993, modifié par un acte reçu par le notaire Me Paul BETTINGEN, précité, en date du 5 octobre 1994 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 14 en 1995, modifié par un acte sous seing privé reçu le 4 mai 2001 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 194 le 5 février 2002,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-99.113;

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures et désigne comme président/scrutateur Monsieur Benoît DE BIEN. 75, Parc d'Activités, Capellen.

Lequel désigne comme secrétaire Mademoiselle Hélène FOUCART, 75, Parc d'Activités, Capellen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Mise en liquidation de la société
2. Nomination d'un liquidateur
3. Décharge donnée aux administrateurs

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, les résolutions suivantes:

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société et nomme Madame Chantal JACOBS, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités en tant que liquidateur.

*Deuxième résolution.*

L'assemblée constate que le liquidateur réalisera les actifs avant la clôture de la liquidation afin qu'il n'existe plus aucun actif ne nécessitant d'acte de liquidation particulier.

Le liquidateur prendra les dispositions nécessaires de manière à ce que les provisions et les charges liées à la liquidation soient apurées.

106032

*Troisième résolution.*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à la date de ce jour.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 16.15 heures.

*Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 800.-EUR.

Dont acte, date qu'en tête des présentes fait et passé à Capellen.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/731 – Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 19 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010121847/61.

(100137362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

Les comptes annuels au 31.05.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010121366/11.

(100137328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

---

**KBC Participations Cash, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.071.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 1<sup>er</sup> septembre 2010*

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM
- de coopter Monsieur Wouter VANDEN EYNDE, résidant professionnellement au 2 avenue du Port, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ignace VAN OORTEGEM.
- que Monsieur Wouter VANDEN EYNDE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Wouter VANDEN EYNDE.

Karel DE CUYPER / Ivo BAUWENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010121301/16.

---

**Labon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121310/10.

(100136725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

---